



« Les Chaillées » 2^{ème} trimestre 2021

1- Editorial

A l'approche des vacances, nous espérons retrouver une vie plus normale, avec l'allègement des mesures de distanciation qui nous ont isolés les uns des autres.

Cette normalité ne sera définitivement retrouvée que lorsqu'une très large majorité de la population sera vaccinée. Alors FAITES VOUS VACCINER. Quelles que soient vos opinions sur le sujet, ce geste vous protégera mais surtout protégera vos proches et nous fera sortir de ce borbier.

La Commune poursuit son programme, avec des projets qui aboutissent (site internet, formations internet, mise en place de la gestion de la cantine et de la garderie par internet...), d'autres qui progressent comme la Maison des associations, le chemin de « lône en terrasse », la vidéo protection...

Certains projets comme la création d'un nouveau belvédère à Semons connaissent des difficultés, suite à l'effondrement du mur de soutènement. Ce mur va être diagnostiqué en juillet mais il faut craindre qu'il doive être rebâti entièrement jusqu'au presbytère : un chantier rendu difficile par la configuration des lieux.

Les conseillers municipaux ont été présents toute la journée du 20 juin pour le premier tour des élections départementales et régionales. Les équipes ont dû être renforcées pour tenir deux bureaux de vote. Ces élections désignent les instances qui auront à gérer des aspects primordiaux de votre vie quotidienne : collèges, lycées, routes, transport ferroviaire régional, agriculture, tourisme, aide aux personnes âgées, ... Ce sont des compétences de l'Etat qui ont été largement décentralisées et dont l'orientation se décide localement.

Vous avez été peu nombreux (32%) à venir voter.

Notre vie communale va sortir de sa léthargie, soyez en acteurs.

Bon été à tous.

Le Maire
Martin Daubrée

2- Les Actualités en bref

HISTOIRE DE TUPIN ET SEMONS

Nous mettons en place un groupe de volontaires, élus ou non, qui se réunira pour travailler à réunir un fond documentaire sur l'histoire de notre commune et de ses habitants.

Si vous possédez des documents, images, que vous souhaitez partager ou si vous êtes simplement curieux de connaître et constituer l'Histoire de notre village et de ses habitants, nous vous donnons rendez-vous pour une première rencontre le jeudi 09 septembre 2021 à 18h à la Mairie, dans la salle multimédia.

Vous définirez le rythme de vos rencontres et les moyens à mettre en œuvre.

Le résultat de vos recherches viendra enrichir notre connaissance de notre territoire et fera l'objet d'une rubrique sur notre site. Ces résultats serviront également à enrichir les panneaux d'information du sentier de Lône en terrasse.

Contacts : Patrick Bonnefond et Chantal Miguel par le biais de notre site, ou en vous présentant tout simplement lors d'une réunion

La Vie Associative :

Malmenée par le contexte sanitaire les associations vont pouvoir reprendre progressivement leurs activités

- **La Chorale « Chœur de la Source »** reprend les répétitions à partir du Lundi 14 Juin à la Salle des Fêtes de 20h15 à 22h. Vous pouvez venir découvrir gratuitement le chant et le répertoire.

La distanciation et le port du masque seront de rigueur !

La nouvelle saison 2021/2022 est fixée au lundi 6 Septembre, même lieu et mêmes horaires toujours sous la direction de Mme Véronique LAROSE Cheffe de Chœur.

Venez participer, tester sans aucune obligation d'engagement !

Contacts : Nicole 06 16 20 07 38 ou Chantal 06 14 62 50 96

<https://www.chorale-tupinsemons.fr/>

- **L'Atelier « Tricotin »**

Quel que soit votre âge et surtout sans à priori

Si vous avez envie de découvrir le tricot, le crochet Rejoignez-nous actuellement le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30 dans la Salle « Balcon côté Sud » de la Mairie.

Contact : Chantal 06 14 62 50 96

- **Le Club des « Anciens du Belvédère »**

Le Club reprendra ses activités le mercredi 30 Juin à 14 heures afin de se retrouver pour passer de bons moments et prévoir un repas au restaurant dans le respect des règles sanitaires

Contact : Josette BASSET, Présidente.

SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune est maintenant en ligne.

Nous avons essayé de le rendre plus accueillant et plus riche en informations.

Vous pouvez contribuer à son enrichissement en nous faisant des suggestions par le biais du formulaire de contact, que certains d'entre vous ont déjà commencé à utiliser.

Notre trimestriel « Les Chaillées » sera mis en ligne, et vous pouvez demander à ce que votre envoi postal soit remplacé par une notification de sa publication qui vous sera envoyé par courriel. Faites-le nous savoir, et vous contribuerez ainsi à réduire les coûts financiers et environnementaux de la commune.

Merci à Patrick Bonnefond pour son implication dans cette réalisation

Si vous désirez recevoir, ces informations par courriel, communiquez-nous votre ou vos adresses courriels à mairie@tupinsetsemons.fr.

MAISON DES ASSOCIATIONS

L'appel d'offre a permis de trouver des entreprises pour un coût légèrement inférieur à nos prévisions.

Les bons de commandes ont été passés le 15 juin, et les travaux de préparation du terrain débuteront le 28, nous verrons les murs s'élever dès le mois de septembre.

Un grand merci à Christophe Gonon qui s'est occupé du suivi règlementaire de cet appel d'offre, et qui va assurer le suivi du chantier avec Jean Degache.

Enfance Famille :

Les vacances scolaires approchent les projets « Anim'jeunes » peuvent vous intéresser.

Informations jeunesse (11 à 17 ans), programme des activités.... C'est un service commun à 11 communes.

Une adresse : Maison des Services Publics 1 Place des Droits de l'Homme 69420 CONDRIEU

Un mail : animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Un téléphone : 04 87 59 00 01

Les Haies

Pour accompagner la construction de la maison des associations, la commune va compléter cet automne, la haie qui borde le terrain de Gravisse.

Ce projet s'inscrit dans le programme de parc du Parc Régional du Pilat et bénéficie d'une subvention de 50%.

Pourquoi planter des haies ?

Pendant des années celles-ci ont été supprimées afin de rationaliser les cultures, de faciliter les regroupements de parcelles, ou tout simplement par facilité : une haie bien conduite demande à être entretenue.

Les haies interviennent pourtant de façon bénéfique par de multiples aspects :

- Les haies forment des barrières efficaces contre les vents. Cela lutte contre le refroidissement des terres l'hiver, et contre la dessiccation l'été.
- Les haies forment une barrière efficace contre le ruissellement des eaux de pluies. Elles contribuent efficacement à lutter contre l'érosion, le ravinement. Elles permettent de retenir l'eau et favorise une meilleure irrigation des terrains qu'elles bordent.
- En été, les haies constituent une ressource de fraîcheur, et d'humidité pour les parcelles voisines.
- Les haies constituent un refuge pour la biodiversité tant végétale qu'animale. Elles constituent un milieu, certes contraint, mais d'une grande diversité, qui permet à de nombreuses espèces animales et végétales de prospérer.
- Enfin une haie variée agrément le paysage du promeneur, en lui offrant des fruits, des fleurs, et de l'ombre. Notre commune va définir un plan pluriannuel de réimplantation de haies sur le plateau de Semons. Ce plan bénéficiera du soutien du Parc Régional du Pilat et de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du contrat Vert et Bleu

VACCINATION COVID

La vaccination est maintenant ouverte à une très large partie de la population.

Vous disposez d'un centre de vaccination de proximité à Condrieu à la salle de l'Arbuel.

Les rendez-vous sont à prendre sur Doctolib, mais en cas de difficultés, la Mairie pourra vous assister dans vos démarches.

Se faire vacciner est LE geste qui nous permettra de sortir de ce borbier dans lequel nous sommes enlisés depuis dix-huit mois. Il vous protégera, et protégera vos proches.

Si vous souhaitez contribuer bénévolement au fonctionnement du Centre de Vaccination n'hésitez pas, toutes les initiatives sont importantes.

Vous pouvez contacter Mme DARIER en Mairie de Condrieu par mail :

Marie-therese.darier@condrieu.fr ou en Mairie de Condrieu : 04 74 59 50 38.

ECOLE DE LA SOURCE

Pour la 3ème année consécutive, l'école de la Source a obtenu le label Eco-Ecole ! Toute l'année, les élèves ont travaillé sur la thématique de la Santé. Des journées "Ecole de la Nature" ont été mises en place régulièrement tout au long de l'année, en partenariat avec l'Île du Beurre pour le plus grand bonheur des enfants. Le jardin potager en permaculture est le support de nombreux apprentissages et c'est un espace très apprécié par les élèves.

La rentrée des classes aura lieu **le jeudi 2 septembre 2021 à 8h30**. Quarante élèves sont attendus pour cette nouvelle année scolaire 2021-2022, dont 8 enfants de 3 ans qui feront leur première rentrée en petite section.

Rentrée Scolaire 2021/2022 : Réservation Cantine et garderie péri scolaire

Nouveaux horaires à la garderie du matin assurée par Céline : 7h à 8h15. Les enfants arrivant à l'ouverture devront quitter la garderie du soir pour 17h.

(Entrée par la cour de l'école côté église)

Nouveau mode de réservation : via le site internet de la commune.

Réservations cantine, garderie périscolaire et paiement se feront par internet. Tarifs fixés en fonction du QF de chaque famille.

Renseignements auprès de Véronique et Fabienne en Mairie : 04 74 59 81 08

Belvédère

Notre belvédère n'a pas résisté aux violentes pluies du 10 mai : le mur qui le soutenait s'est effondré.

Avant de le réparer, nous faisons réaliser des études géologiques, et un diagnostic de tout ce mur de soutènement qui va jusqu'au presbytère.

Nous coordonnons également sa réparation, avec le projet de belvédère porté par Vienne Condrieu Agglomération, dans le cadre de sa politique touristique.

Il faudra sans doute le refaire en son entier, car il montre des signes de faiblesses. C'est un chantier techniquement difficile, dont la mise en œuvre ne pourra pas se faire immédiatement.

Donc beaucoup de contraintes et de complexités à surmonter...et un peu de patience en attendant.

Diffusion des Chaillées - Rappel

La diffusion des Chaillées est assurée par la poste, mais il peut être consulté directement sur le site de la commune.

Si vous décidez de nous épargner un peu de travail, vous pouvez accéder directement à ce bulletin qui sera publié sur notre site. Un courriel vous préviendra de sa parution.

3-Rappels règlementaires

1. Les propriétaires des chiens ne doivent pas les laisser divaguer sur la voie publique. Surtout hors de leur présence.
2. La plupart des constructions que nous sommes amenés à édifier sur nos terrains doivent donner lieu à une demande de permis de construire, ou à une déclaration préalable : maison, piscine, garage, clôture et mur, abris de jardins, hangar, gloriette, véranda, de même que certains travaux modifiant nos bâtiments, tels que des percements de fenêtre ou de porte, des changements de destination, un ravalement de façade, ...
Cette liste n'est pas exhaustive, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie avant de vous lancer...
Le Maire est tenu par la loi d'informer le Procureur de la République de ces infractions au code de l'urbanisme. Ce qui est long et fastidieux. Evitez-lui ce travail supplémentaire, faites les démarches nécessaires.
Pensez également à déclarer ces modifications, s'il y a lieu aux impôts, à l'aide de l'imprimé H2 dans les 90 jours de l'achèvements des travaux.
3. La vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure près de l'école et de la Mairie : respectez cette limitation.
4. Si un ruisseau passe sur vos terrains, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de débarrasser son lit des branches, troncs susceptibles de créer un embâcle.